

MGEFI = 1 Mutuelle référencée

Pour avoir droit à une subvention de l'État, une mutuelle doit être référencée. Elle doit pour cela remplir un cahier des charges dicté par le Ministère. De plus, la règle est qu'il n'y a qu'une seule mutuelle référencée par Ministère.

La MGEFI qui y avait postulé et a obtenu cette semaine le référencement pour notre Ministère.

La MGEFI va donc proposer de nouvelles offres à de nouveaux tarifs que **F.O.DGFIP24** vous détails:



- Offre Metri (anciennement premi mais amélioré) :

consultations + médicaments vignettes blanches + 3 séances médecines douces à 25 euros + optique (forfait 100 ou 200 euros selon la correction).

Cette offre sera moins chère de 20 % par rapport à Vita santé.



- Offre Vita 2 : offre Vita actuelle + 4 séances médecines douces à 25 euros.

Cotisation

Augmentée
de 2 à 3 %

- Offre Muta 2 : Meilleur remboursement des médicaments + dépassement d'honoraires + forfait 1000 euros par implant dentaire (deux fois par an) + 5 séances médecines douces à 25 euros.

Cotisation

Augmentée
de 10 à 12 %

Vous serez très vite informés des nouvelles offres et vous pourrez en changer déjà en 2017, sinon la

bascule se fera automatiquement dans le système le plus approchant au 01/01/2018.



N'hésitez pas à appeler le service Assistance au 05.49.34.82.48 pour une demande d'aide ménagère, etc.

Désormais, elle pourra être mise en place pour des opérations programmées



N'oubliez pas non plus la,



c'est le côté "action sociale" de notre mutuelle

Elle peut vous aider dans beaucoup de cas, n'hésitez pas à contacter

Danielle Lagarde au 05.55.45.68.04 qui vous conseillera.



Liens Utiles

<https://www.mgefi.fr/public/mgeficontact/accueil>

<http://www.masfip.fr/>